



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 6040004

CONTRAT 77
N/REF : 5/04/2026 0H01 C:000012 I:00032
V/REF : CA/SY/BRUSTEL/12 2017 011

SDC 'Le Murillo'
C/O CABINET BRUSTEL
18 RUE DE PARIS
06000 NICE

IMMEUBLE : LE MURILLO
4 SQUARE DOYEN LEPINE
06000 NICE

Saint-Jeannet, le 02 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°4

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. A. GOULESQUE

- 1-CURAGE A L'AIDE D'UN DEBOUCHEUR ELECTROMECHANIQUE DES CANALISATIONS VERTICALES D'EAUX USEES ACCESSIBLES
- 2-CURAGE A LA HAUTE PRESSION DES CANALISATIONS HORIZONTALES D'EAUX USEES ACCESSIBLES
- 3-CURAGE A LA HAUTE PRESSION DU SIPHON COLLECTEUR JUSQU'AU RESEAU COMMUNAL

PRESTATION A : (1+2+3) : 1 FOIS TOUS LES 3 ANS
PRESTATION B : (2+3) 1 1 FOIS/AN LES 2 ANNEES SUIVANTES

OBSERVATION :
LE CLIENT ASSURERA LA MISE A DISPOSITION DE L'EAU

OBSERVATIONS :
FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année et payable a 30 jours.

Date de dernière révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 1700,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage Canal.Horiz./Vert.Eu/Siphon	R_A	2086,59	2086,59



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 6040004

TOTAL H.T.	2086,59
T.V.A. a 10,00%	208,65
TOTAL T.T.C.En EURO	2295,24

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN